



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20509  
7 mars 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 7 MARS 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que selon ce qu'a rapporté le GOMNUII, des forces iraqiennes ont, le 17 février 1989 à 17 heures, tendu une embuscade à nos patrouilleurs en un lieu de coordonnées 685-690 sur la carte de Baneh; cinq patrouilleurs ont été tués et un opérateur de transmissions a été fait prisonnier. Les représentants du GOMNUII ont inspecté l'endroit de l'incident, où ils ont pu être témoins du sort des martyrs, et ont constaté que les assaillants s'étaient repliés sur leurs bases.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI